



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 10 décembre 2020

**INTERDICTION DE MANIFESTER DANS LE CENTRE-VILLE DE ROUEN SAMEDI 12 ET
DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 2020**

Malgré l'arrêté d'interdiction de manifestations à caractère revendicatif dans le centre-ville de Rouen pris pour les samedi 5 décembre et dimanche 6 décembre derniers, différents appels à manifester ont été lancés et plusieurs dizaines d'individus parfois cagoulés ont tout de même tenté de manifester dans le périmètre interdit, nécessitant l'intervention des forces de l'ordre, pour empêcher des exactions. Ce type d'action est incompatible avec l'expression normale de la vie démocratique et le respect des libertés de chacun, y compris le droit de pouvoir effectuer ses achats en toute sécurité et sérénité dans le centre-ville commerçant.

Afin d'éviter ce type de comportements, Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, est amené à prendre pour le week-end prochain un arrêté d'interdiction de manifestations à caractère revendicatif dans le centre-ville de Rouen **de 10h00 à 22h00 les samedi 12 décembre 2020 et dimanche 13 décembre 2020.**

Le périmètre d'interdiction de manifestation est fixé par le plan ci-après. Il est déterminé par :

- une limite Nord formée par **la rue Jean Lecanuet, incluant la place de l'hôtel de ville (place du général de Gaulle).**
- **une limite Ouest formée par la rue de Fontenelle.**
- une limite Sud formée par **la rue Racine, la rue du général Giraud et la rue du général Leclerc.**
- une limite Est formée par **la rue de la République.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de tous, dans ce contexte sanitaire difficile.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

